



***F S MICROME C***

2025

Code de Conduite des  
Fournisseurs et partenaires  
commerciaux

Préambule

---



## FS MICROMECC

Dans le cadre du RJC-COP, la société FS Micromex Sàrl demande à ses fournisseurs, clients et partenaires de se conformer aux exigences du présent code de conduite.

Nous encourageons nos partenaires à communiquer ces principes à leurs propres partenaires.

En tant que partenaire de notre société, nous espérons que vous serez d'accord avec nous sur l'importance des principes énoncés ci-dessous, en tenant compte également des conflits récents (ex : Russie) :

## Ethique des affaires

---

**Le code de conduite et son application** : nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux démontreront leur engagement en matière de pratiques commerciales et opérationnelles responsables. La politique se doit d'être approuvée par la direction, communiquée aux employés et diffusée auprès du public.

**La conformité juridique** : nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux pourvoiront à la connaissance et le respect de la législation en vigueur.

**La comptabilité** : nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux devront répertorier leurs transactions commerciales conformément aux normes nationales et internationales.

**L'anti-corrupcion** : nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux s'engageront à condamner et à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds, les pots-de-vin ou tout autre avantage conféré dans le but d'influencer le cours d'une décision commerciale. Ils devront mener leurs activités commerciales conformément au droit de la concurrence.

**Le blanchiment d'argent** : nous attendons de nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux qu'ils ne tolèrent pas le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme en se conformant aux normes, législations et procédures comptables locales et nationales.

**Le processus Kimberley** : nous n'achetons pas de diamants de la guerre et nous attendons de nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux qu'ils en fassent autant. Nous nous approvisionnons uniquement auprès de fournisseurs, clients et partenaires commerciaux respectant le processus Kimberley.

**La sécurité du produit** : tous les produits et services fournis par nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux doivent répondre aux normes de sécurité requises par la législation en vigueur.

**Protection des données personnelles** : nous exigeons de nos fournisseurs, clients et partenaires qu'ils respectent les lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles.

---

## Droits de l'Homme et performances sociales

---



**F5 MICROMECC**

**Les droits de l'Homme :** nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux s'engageront à respecter les droits de l'Homme.

**Le travail des enfants :** le travail des enfants est strictement interdit.

**Le travail forcé :** nul ne peut être astreint à accomplir un travail forcé, qu'il soit obtenu sous la menace de punitions physiques, de sanctions, de rétention de documents d'identité ou de toute autre contrainte.

**La liberté d'association :** nous attendons de la part de nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux qu'ils respectent et reconnaissent le droit à chaque employé, à négocier collectivement, à créer ou à participer à une organisation syndicale de leur choix sans pénalité, discrimination ou harcèlement. Nous souhaitons que tous nos fournisseurs, clients et partenaires favorisent le développement des communautés.

**La non-discrimination :** tous nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux s'engagent à observer à l'égard de tous les employés un traitement égal et honnête. Ainsi que de ne pratiquer aucune forme de discrimination en matière d'embauche, d'accès à la formation ou de licenciement.

**L'hygiène et la sécurité :** dans le respect des lois locales relatives à la sécurité et à l'hygiène, des conditions de travail sûres et saines doivent constamment être garanties aux employés. Par ailleurs un équipement minimum est requis tel que : eau potable, sanitaires, sorties de secours, postes de travail bien équipés, éclairés et aérés, équipement de sécurité.

**Le harcèlement et l'abus :** tous nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux s'assurent que leurs employés sont traités avec respect et dignité. Tout travail forcé obtenu sous la menace de punitions physiques, de sanctions, de rétention de documents d'identité ou de toute autre contrainte est strictement interdit. Tout harcèlement moral, physique, tout comme les abus ou les punitions, sous quelque forme que ce soit, sont également strictement prohibés.

**La durée de travail :** tous nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux se conformeront aux limites imposées par les lois du pays. Ils ne devront pas non plus imposer d'heures supplémentaires excessives. Le nombre d'heures de travail ne devra pas excéder 60 heures hebdomadaires et au moins 1 jour de repos devra être accordé par semaine.

**La rémunération :** des salaires et prétentions conformes aux lois en vigueur, y compris celles relatives aux heures supplémentaires et aux dispositions concernant les indemnités compensatrices, doivent être versées aux employés. Les retenues sur salaires illégales, injustifiées et/ou disciplinaires sont inadmissibles.



## Performances environnementales

---

**La gestion environnementale** : nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux s'engageront à respecter les réglementations et normes environnementales locales et nationales en vigueur. Nous attendons de nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux qu'ils partagent notre engagement pour un environnement propre et sûr. Nous encourageons les initiatives pouvant permettre de réduire nos impacts, en particulier par l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement.

**Les déchets, émissions et substances dangereuses** : nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux devront identifier et répertorier les matières dangereuses. Celles-ci devront être manipulées et stockées conformément aux normes de sécurité en vigueur. Le cas échéant, ils chercheront à remplacer ces matières par d'autres moins nocives pour les utilisateurs et l'environnement. Le personnel utilisant ces dites matières devra être informé des risques. Nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux devront gérer leurs déchets et leurs émissions.

**L'utilisation des ressources naturelles** : nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux chercheront à limiter leur consommation de ressources naturelles telles que l'énergie et l'eau. Les consommations d'énergies devront être analysées et les mesures nécessaires seront prises afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

## Méthodes de travail

---

**Les conditions légales** : nous attendons de nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux qu'ils agissent en toute légalité. Ils se conformeront à toutes les lois et à tous les règlements locaux, nationaux, internationaux en vigueur concernant la conduite de leur entreprise.

## Information

---

FS Micromex Sàrl s'autorise à demander des informations à ses fournisseurs, clients et partenaires commerciaux, voire à visiter leurs entreprises et sites de production, concernant le respect des conditions du présent modèle de code de conduite.

## Mécanisme de plainte

---

FS Micromex Sàrl a établi un mécanisme de plainte et souhaite que tous les partenaires en fassent de même. Si une plainte devait concerner notre société, merci de prendre contact avec [info@sertinergy.ch](mailto:info@sertinergy.ch)

---



**FS MICROMECC**

Raison Sociale :

---

Nom et prénom :

---

Fonction :

---

Lieu :

---

Date :

---

« Lu et accepté » et signature :

Merci de parapher chaque page !